

Permis d'Urbanisme CODT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir est saisi d'une demande de Permis d'Urbanisme CODT au nom de Monsieur Raphaël JAMAR demeurant rue Chapelle aux Sabots 24 à 1341 OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE pour la régularisation de la transformation d'une habitation et création d'un gîte de 8 personnes sur un terrain situé Neuville, 120 à 4987 Stoumont, et cadastré 4e division, section B n°1956Z2.

Le projet ne respecte pas les normes PMR du Guide régional d'urbanisme et présente les caractéristiques d'enquête suivantes :

- Art. D.IV.40 les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional -

L'enquête publique est organisée conformément à l'article D.VIII.7 du Code du Développement Territorial .

Le dossier peut être consulté **sur RDV** durant la période d'enquête à **l'accueil** de l'Administration (service population), à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont :

- Les lundi, mercredi et vendredi de 8 h 15 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h, le mardi et le jeudi de 8 h 15 à 12 h 30 ;
- Ou à un autre moment sur rendez-vous à prendre au moins 24 h à l'avance avec le service « Urbanisme » au 080/29.26.56

L'enquête publique est ouverte le 26.06.2025 et clôturée le 10.07.2025¹.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont ;
- par télécopie au numéro 080/29.26.69
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@stoumont.be

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service « Urbanisme » ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 10.07.2025 à 11:00 à la commune.

Par le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

1 Les enquêtes publiques et annonces de projet sont suspendues du 16 juillet au 15 août et du 25 décembre au 1^{er} janvier

H. Snackers

D. Gilkinet